

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2004)  
**Heft:** 177-178

**Rubrik:** Nouvelles fédérales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles fédérales

## INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS, PÉTITIONS

- Le peuple aura le dernier mot sur la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, qui prévoit notamment le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 65 ans. Selon les référendaires, 187 638 signatures ont été récoltées contre ce projet, dont 153 638 validées ont été déposées à Berne.
- Autoriser la recherche sur les cellules souches issues



sid'embryons surnuméraires n'est contraire à la Constitution et ne respecte pas la dignité humaine. Fort de cette opinion, un comité emmené par l'association Oui à la vie combat ce texte par référendum. Le texte adopté en décembre par le Parlement autorise la recherche sur les cellules souches embryonnaires sous de strictes conditions. Un chercheur ne pourra y recourir que s'il ne peut pas mener ses travaux à bien par d'autres moyens.

Le Conseil fédéral ne doit pas se contenter d'interdire temporairement l'importation de viande de poulet venant des pays touchés par la grippe aviaire. Cette mesure doit être instau-

rée durablement pour toute viande de volaille issue d'élevages en batterie. C'est ce que demande la Protection suisse des animaux (PSA). Sa section vaudoise va lancer une pétition contre la décision du Conseil fédéral.

Les auteurs de la pétition en sont encore tout surpris. Leur revendication, que la criminalité organisée contre les enfants soit considérée comme un crime contre l'humanité, a été acceptée à l'unanimité par la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Elle avait été relayée à Berne par une

initiative parlementaire du conseiller national Jean-Paul Glasson qui demandait une modification du Code pénal. Pour les pétitionnaires, il s'agit de se donner la possibilité de poursuivre ces criminels au-delà des frontières, quelles que soient leur nationalité ou l'ancienneté de leurs crimes. Le Conseil national devrait se prononcer en juin.

Le Parlement doit pouvoir relancer un projet après un échec en votation populaire.



Une commission du National a balayé l'idée de l'UDC d'instaurer un délai de cinq ans pendant lequel toute nouvelle version devrait être soumise au référendum obligatoire.

## VOTATIONS

- Par 56,2 % des voix, les Suisses ont accepté le principe d'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables, et ainsi suivi les promoteurs de cette initiative, tous proches ou familles de victimes. Christoph Blocher s'est engagé à mettre en œuvre le plus rapidement possible le texte de l'initiative. Celui-ci ne devrait toutefois pas être opérationnel avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, date de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal voté par les Chambres fédérales. Celles-ci reprennent la révision, pour y ajouter des articles créant un régime d'internement spécifique pour ces délinquants.

- Le contre-projet "Avanti" a été nettement rejeté par 62,8 % des Suisses. Dans aucun canton, il n'a recueilli la majorité, les taux de rejet s'échelonnant entre 58 % en Argovie et 73,6 % à Uri. La Constitution ne sera donc pas assouplie pour permettre la construction d'un second tunnel routier au Gothard. Aucun fonds ne viendra soustraire des recettes à la caisse fédérale pour les réserver aux routes. Le Conseil fédéral devra en outre repasser s'il veut avoir le droit d'injecter de l'argent dans le trafic d'agglomération.

## STATISTIQUES FÉDÉRALES

- Les conseillers fédéraux ont pris l'avion ou l'hélicop-

tère entre 250 et 300 fois par an depuis 1995, avec un pic à 338 voyages en 2000. Tous les conseillers fédéraux n'ont pas les mêmes habitudes. Les présidents de la Confédération, à l'exception de Kaspar Villiger et Ruth Dreifuss, et les ministres des Affaires étrangères Flavio Cotti et Joseph Deiss ont davantage recouru à l'avion ou à l'hélicoptère. Ruth Metzler a été la grande championne des transports aériens de la Confédération avec un record de 105 voyages en 2000. En 2001 et 2002, elle a aussi dépassé ses collègues avec respectivement 71 et 83 trajets. Parmi les



"parents pauvres", Ruth Dreifuss n'a jamais dépassé les 14 voyages par an. Kaspar Villiger n'a été au-delà de la quinzaine que lors de sa présidence en 2002 avec 30 trajets.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Pour accorder une naturalisation, une commune est libre de fixer ses propres critères. C'est ce que vient de confirmer le Tribunal fédéral en désavouant le canton de Soleure. Celui-ci avait accepté le recours d'une femme turque de 56 ans, établie en Suisse depuis vingt-cinq ans, à laquelle la commune de Balsthal avait refusé la bourgeoisie, sous prétexte qu'elle ne parlait pas assez bien l'allemand. Les juges, admet-

tant que les connaissances de la requérante étaient "modestes" alors qu'elle vit dans le pays depuis fort longtemps, ont donné raison aux autorités communales. Si la loi fixe des conditions minimales pour l'obtention de la nationalité, elles peuvent se montrer plus sévères.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

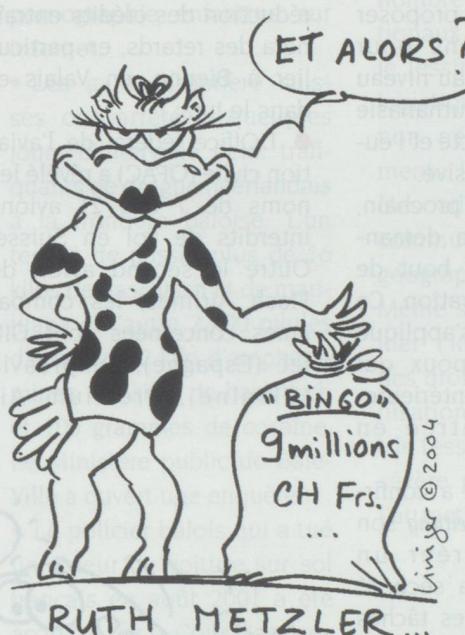
● La Suisse considère que, en entamant la construction d'un mur et en la poursuivant, le Gouvernement israélien viole le droit international humanitaire. Le Conseil fédéral a répondu dans ces termes à une interpellation de la conseillère nationale Ruth-Gaby Vernot. Les sept rappellent qu'en droit international humanitaire, "une puissance occupante a notamment l'obligation de maintenir l'intégrité du territoire sur lequel la puissance occupante exerce un contrôle et d'assurer que les personnes du territoire occupé peuvent continuer à mener une vie aussi normale que possible". Selon le Conseil fédéral, la construction du mur "aggrave les restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens et limite l'accès de la population aux postes de travail, à leurs terres, aux soins de santé et à l'éducation". Il craint aussi que le tracé du mur mène à une annexation de facto de terres palestiniennes de Cisjordanie par Israël, en violation de la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les États-Unis et l'Union européenne ont aussi critiqué le tracé de cette ligne de sécurité conçue pour empêcher l'infiltration de kamikazes.

## FINANCES

● Les comptes 2003 de la Confédération bouclent sur

un déficit de 2,8 milliards de francs, au lieu des 246 millions prévus au budget. En prenant acte de cette nette détérioration des résultats, le Conseil fédéral a mis en cause la chute des recettes fiscales liée à la crise économique et boursière.

● Le cas de Ruth Metzler embarrassait le Département des finances et son chef Hans-Rudolf Merz. En raison de ses quatre années passées au Conseil fédéral, l'Appenzelloise âgée de 40 ans a droit à une rente complète de retraite, soit 204 420 francs par an. Si elle vit jusqu'à 82 ans, soit l'espé-



rance de vie d'une Suisse, elle aura ainsi touché près de 9 millions de francs de la Confédération. Ruth Metzler ne toucherait pas ce joli pactole dans les trois cas suivants : si elle meurt prématurément, si elle renonce à cette rente ou si elle décroche un travail rémunéré à 400 000 francs par an.

● Maîtriser les finances publiques et relancer la croissance économique : tels sont les défis que se lance le Conseil fédéral d'ici à 2007. Compte tenu du déficit des comptes 2003, il prévoit un

nouveau plan d'assainissement de 2,5 milliards de francs. À noter que la législature ne prévoit pas de demande d'adhésion à l'Union européenne.

Premières victimes du plan d'assainissement : les employés fédéraux. On parlerait de 1 000 à 1 500 postes supprimés pour 180 millions de francs d'économies par an.

● La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a pris le contre-pied du Conseil fédéral sur la répartition de l'or excédentaire de la BNS. Selon elle, l'AVS doit recevoir

les deux tiers des revenus et les cantons le tiers seulement. L'alliance de l'UDC et de la gauche a fait la différence. La partie n'est toutefois pas encore perdue pour les cantons. Le National devra d'abord se prononcer, puis le Conseil des États où le poids de l'UDC et de la gauche est nettement moindre qu'au National.

## INTÉRIEUR

● La Suisse et l'Union européenne ont signé l'accord bilatéral sur la recherche. L'accord de coopération scientifique et technologique associe la Suisse au 6<sup>e</sup> programme-cadre (2003-2006) de l'Union européenne. Les scientifiques suisses se retrouvent ainsi sur un pied d'égalité avec leurs collègues européens. La Suisse consacre 2,7 % de son PIB à la recherche. Elle a produit en

2002 le plus grand nombre de publications scientifiques du monde par habitant, alors que quatre ans auparavant elle déposait le plus de brevets.

● Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, le nombre de dénonciations pour consommation de cannabis a plus que doublé ces dix dernières années et les mineurs sont cinq fois plus mis en cause qu'il y a dix ans. Le nombre de dénonciations pour consommation de cannabis a crû en moyenne de 8 % par an entre 1990 et 2001 pour atteindre près de 30 000 cas.

● Le Conseil fédéral veut limiter les rentes d'invalidité dans le temps. Cela devrait permettre de limiter le nombre de nouvelles rentes. On s'oriente vers une durée des rentes de deux ans.

● Le Conseil fédéral ne veut pas octroyer aux familles une allocation d'au moins 450 francs par enfant et par mois. Invoquant l'état des finances fédérales, il prône le rejet de l'initiative populaire de Travail Suisse qui généreraient, selon lui, 6,7 milliards de frais supplémentaires. À l'heure actuelle, les allocations pour enfants se montent en moyenne à 184 francs, mais varient entre 150 et 444 francs. Régi par 26 législations cantonales différentes, le système présente des lacunes pour les salariés à temps partiel, les indépendants et les personnes sans activité lucrative, reconnaît le gouvernement.

● Un comité de soutien parlementaire s'est formé à Berne en faveur du centime climatique comme alternative à la taxe du CO<sub>2</sub> sur les carburants. Cinquante-cinq élus des groupes PDC, PRD, UDC et du Parti libéral en font déjà partie. Le centime climatique verrait les importateurs apporter une contribution volontaire d'un centi-

# Nouvelles fédérales

me par litre d'essence ou de diesel et ils verseraient cette somme dans un fonds climatique spécial. Chaque année, quelque 70 millions de



francs seraient ainsi engagés dans des mesures de réduction des gaz à effet de serre en Suisse et à l'étranger.

• Les employés, les salariés et même les rentiers doivent faire un effort pour contribuer à la pérennité des caisses de pension. Dans le plan fédéral de mesures d'assainissement qu'il a adopté, le Conseil national a voté une série de mesures en ce sens. Il a toutefois refusé d'accorder aux caisses en difficulté la possibilité de déroger au taux d'intérêt minimal à verser sur les avoirs des assurés.

## JUSTICE ET POLICE

• Le nombre de personnes relevant de l'asile en Suisse n'a jamais été aussi faible depuis 1992. En 2003, elles ont été 90 468, soit 3 200 personnes de moins que l'année d'avant. Les demandes d'asile ont aussi fortement diminué, s'élevant à 20 806, soit une baisse de 20 % par rapport à 2002. Les personnes venant de Serbie et du Monténégro (Kosovo

compris) sont toujours les plus nombreuses à demander l'asile en Suisse. Viennent ensuite les Turcs puis les Irakiens. On note enfin l'arrivée dans les dix pays de provenance des Géorgiens et des Russes.

• Le Conseil fédéral devrait prendre des mesures pour combler le vide juridique dans le domaine de l'euthanasie et promouvoir les médecines palliatives. Une commission du Conseil national a adopté une motion du Conseil des États en ce sens. La motion demande au gouvernement de proposer des solutions pour réglementer au niveau de la loi l'euthanasie active indirecte et l'euthanasie passive.

• Dès le 1<sup>er</sup> juin prochain, un conjoint pourra demander le divorce au bout de deux ans de séparation. Ce nouveau régime s'applique également aux époux qui vivaient séparés antérieurement à son entrée en vigueur.

• Samuel Schmid a confirmé à la *Sonntags Zeitung* son intention de créer un Département de la sécurité englobant toutes les tâches de police au niveau fédéral. Le Conseil fédéral en discutera "dans le courant de cette année". La police du Département fédéral de justice et police et le corps des gardes-frontière du Département fédéral des finances pourraient être intégrés à son Département de la défense et de la protection de la population.

## TRANSPORTS, COMMUNICATION

• Zurich et plusieurs cantons romands figurent parmi les principaux bénéficiaires de la manne fédérale pour la

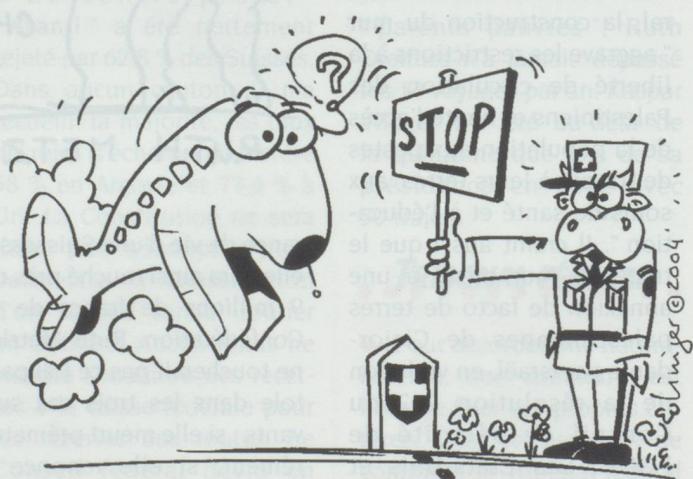
construction des routes nationales en 2004. Le Département des transports (DETEC) a réparti l'enveloppe de 1,474 milliard libérée en décembre par le Parlement. Un peu plus d'un tiers de ce montant est destiné aux réseaux romand et tessinois. En effet, après Zurich on trouve le Jura (114,6 millions), Berne (111,3), Neuchâtel (109,9), Vaud (105,6) et le Valais (99,1). Économies obligent, le Conseil fédéral et le Parlement n'ont pas entièrement donné suite aux demandes des cantons portant sur environ 1,9 milliard au total pour 2004. Cette réduction des crédits entraînera des retards, en particulier à Bienne, en Valais et dans le Jura.

• L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a révélé les noms de 7 des 21 avions interdits de vol en Suisse. Outre le second avion de Flash Airlines, les compagnies concernées sont GIR Jet (Espagne), Dniproavia (Ukraine), Premium Air

Way. La publication complète de la liste des avions interdits est encore à l'étude.

• Dans le cadre de la restructuration de Swissinfo/Radio suisse internationale, un accord a été trouvé. Un plan social a été adopté après six séances de négociations. 26 suppressions d'emplois sont prévues. Swissinfo/RSI va perdre 15 millions de subventions fédérales qu'il faut combler principalement par des mesures d'économies.

• Berne veut lutter contre les "pourriels", ces messages publicitaires parasites qui polluent internet. Pour la seule administration fédérale, le prix de la prévention, du blocage et de l'élimination des pourriels s'élève à près de 2 millions de francs par an. La guerre est totale. Microsoft Suisse a mis au point un projet de loi qui prévoit la poursuite civile et pénale des expéditeurs de messages publicitaires non sollicités. Les expéditeurs devraient, selon le projet, obtenir l'aval des clients



Shuttle (Nigeria), JR Executive (Liban/USA), Hemus Air (Bulgarie) et Silk Way (Azerbaïdjan/Belgique). Tous les avions frappés d'interdiction servent au transport des passagers, sauf un DC 8 de la compagnie Silk

avant même l'envoi des messages. Ce projet est soutenu par de nombreux parlementaires.

**HENRIETTE  
GERMAIN-NICOLET**